

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 13 octobre 2020, le conseil sera saisi de la demande d'usage conditionnel suivante:

BUT DE L'USAGE CONDITIONNEL DEMANDÉ	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none"> Permettre le remplacement d'un bâti d'antenne existant de 15 mètres de hauteur par un bâti d'antenne de 19 mètres de hauteur. (1794-UC-17 / 2020-0044R) 	340, chemin de la Grande-Côte

Conditions existantes



Conditions projetées



Cette demande sera soumise à une consultation écrite qui aura lieu jusqu'au **jeudi 8 octobre 2020**. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel** à greffe@saint-eustache.ca ou **par lettre écrite reçue** à nos bureaux au plus tard le **jeudi 8 octobre 2020 à 16 h 30**, à l'adresse suivante :

M^e Isabelle Boileau, greffière
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Fait à Saint-Eustache, ce 15^e jour de septembre 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau